

FORMATION DIPLÔME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

10 mois
de formation

DEFINITION DU METIER

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et de soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité. L'auxiliaire participe à l'accueil des enfants et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques ou en situation de risque d'exclusion. L'auxiliaire travaille dans une équipe pluri-professionnelle, dans les structures sanitaires et sociales, en collaboration et sous la responsabilité de l'éducatrice de jeunes enfants, de l'infirmière ou de la puéricultrice.



CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

La formation d'auxiliaire de puériculture à l'IFAP Blaise Pascal est destinée aux lauréats du Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne (**BAC PRO ASSP**).

L'ensemble de la formation comprend 455 heures d'enseignement théorique et 630 heures d'enseignement clinique en stage. L'enseignement à l'IFAP est réparti sur 16 semaines, soit 28 heures hebdomadaires, et comprend des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe et des séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

Les stages cliniques constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Ils s'effectuent dans des secteurs d'activités hospitaliers ou extra-hospitaliers, au sein de structures bénéficiant d'un encadrement par un professionnel médical, paramédical ou un travailleur social. L'enseignement clinique est de 18 semaines soit 35 heures hebdomadaires.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire. La durée de la formation est de 10 mois (de Septembre à Juin). Les congés sont en accord avec les périodes de congés de la zone C de l'Éducation Nationale.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Recrutement sur **concours**,

L'inscription aux épreuves de sélection est gratuite,

Les candidats ne doivent pas être descolarisés depuis plus d'un an,

Être âgé de **17 ans minimum** en début de formation,

L'admission définitive est subordonnée aux avis médicaux concernant l'état de santé physique et psychologique à l'exercice de la profession ainsi que les vaccinations conformes à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé.



LYCEE BLAISE PASCAL

Lycée des Métiers de la Santé et de l'Accompagnement à la personne

18 Rue Marc Viéville

93250 Villemomble

01 48 54 79 61

<https://www.lyceeblaisepascal.fr>



FORMATION DIPLÔME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

10 mois
de formation

CONDITIONS DE RECRUTEMENT (suite)

	FORMATION DISPENSEE A L'IFAP Blaise Pascal	FORMATIONS DISPENSEES DANS LES AUTRES IFAP	
Profils des candidats	Candidat avec un Baccalauréat Professionnel : ASSP « Accompagnement Soins et Services à la Personne » SAPAT « Services aux Personnes et aux Territoires »	Candidat avec un Baccalauréat Général ou Technologique, un CAP Petite Enfance, ou un autre diplôme (BEP CSS)	Candidat sans diplôme
Les conditions d'accès sur concours.	Admissibilité sur dossier Admission sur entretien	Admissibilité (épreuve écrite) : 1 test d'aptitude. Admission : Épreuve orale	Admissibilité (épreuve écrite) : 1 test d'aptitude et 1 épreuve de culture générale Admission : Épreuve orale
Durée de la Formation	10 mois	18 mois	18 mois
Le contenu des modules à valider pendant la formation	Les modules : 1, 2, 3 et 5	Les modules : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8	Les modules : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8

MODULES DU DIPLÔME

Les modules correspondent à l'acquisition des huit compétences du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture. Seuls les **modules 1, 2, 3 et 5** sont dispensés à l'IFAP Blaise Pascal :

Module 1 : L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne

Module 2 : L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie

Module 3 : Les soins à l'enfant

Module 4 : Ergonomie

Module 5 : Relation - Communication

Module 6 : Hygiène des locaux

Module 7 : Transmission des informations

Module 8 : Organisation du travail



Pour tout renseignement concernant les dates de concours de la prochaine session de formation, veuillez consulter le site internet du Lycée Blaise Pascal de Villemomble

LYCEE BLAISE PASCAL

Lycée des Métiers de la Santé et de l'Accompagnement à la personne

18 Rue Marc Viéville

93250 Villemomble

01 48 54 79 61

<https://www.lyceeblaisepascal.fr>

